



heritage succession droit et devoir

Par **kennilius**, le **25/03/2009** à **23:46**

bonjour, mon père et ses 7 freres(soit 8 héritiés) ont hérités de la maison familiale.Mon père est décédé donc moi et mes 3 frères nous représentons notre père dans cet héritage. 2 de mes oncles refusent de vendre; nous avons fait appel à un avocat afin de defendre nos intérêts et de forcer la vente.

[s]cet avocat nous signal qu'il ne représente pas 6 héritiés (parts) mais 9[/s] (5 héritiés + moi et mes frères bien que nous représentons notre père)

cet avocat à été choisi par un membre de ma famille à qui nous avons donnés plein pouvoir, or la seul chose que j'ai comme info de cet avocat est une lettre me demandant une provision sur ses honoraires sans m'expliquer ce qu'il a pu faire(car ça viens de commencer), impossible de le joindre, c'est toujours la secrétaire que j'ai au téléphone.

ma question est: est il normal que moi et chacun de mes frères payont la meme sommes que mes oncles sachant que nous représentons 1 part (celle de notre père - 1 part bien que nous soyont 4).

Merci